

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

Développement durable : Grille de lecture des projets

Nyon, le 13 juillet 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

I. Introduction

Le 13 juillet 2009 la Municipalité a adopté une grille de lecture des projets du point de vue du développement durable.

Elle a estimé utile que le Conseil communal soit informé des éléments contenus dans cette grille pour deux raisons principales :

- Il peut ainsi prendre connaissance et comprendre un outil d'aide à la décision qui fait désormais partie de la méthode d'élaboration des projets et auquel la Municipalité se réfère lorsqu'elle doit se prononcer sur les projets qui lui sont soumis.
- Cette liste de questions peut aussi être utile à chaque conseiller-ère, qui pourra s'y référer à sa guise et de manière individuelle lorsqu'il-elle devra évaluer les projets soumis par la Municipalité.

Les autorités et l'administration disposent ainsi d'**une référence simple et commune pour aborder les actions communales sous l'angle du développement durable (économie, environnement, société)**.

Deux précisions méritent encore d'être apportées concernant cette grille de lecture :

- Elle est fondée sur les thèmes et critères utilisés dans le cadre de *Boussole 21*, l'outil d'évaluation créé et utilisé par le Canton de Vaud.
- Elle se veut un outil simple à appliquer dans l'attente de la mise en œuvre éventuelle d'une méthode plus précise permettant une réelle et systématique évaluation des projets en fonction des critères du développement durable. L'introduction d'un tel outil mérite une étude approfondie, tant de l'opportunité que de la méthode la plus adaptée. Cette étude sera réalisée au début de 2010.

2. Lecture selon la dimension économique

1. Création et distribution de richesse

- Le projet permet-il de maintenir ou d'augmenter la valeur ajoutée d'une activité économique, de créer ou maintenir des postes de travail ?
- Le projet permet-il de maintenir des places de travail bien rémunérées ?
- Le projet permet-il de diversifier l'activité économique, induit-il des retombées positives sur l'environnement économique local ?
- Le projet contribue-t-il à diminuer le coût de la vie ?

2. Conditions cadre pour l'économie

- Le projet améliore-t-il l'offre en accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises ?
- Le projet améliore-t-il l'adéquation entre offre d'infrastructures et besoins des entreprises ?
- Le projet contribue-t-il à une fiscalité attractive ?

3. Compétitivité de l'économie et innovation

- Le projet soutient-il la capacité d'innovation, favorise-t-il la recherche et développement ?
- Le projet permet-il d'augmenter la qualification des employés ?

4. Finances publiques

- Quel est l'impact du projet sur la situation des finances communales (endettement, bilan, marge d'autofinancement) ? Est-il prévu au budget (fonctionnement ou investissement) et/ou au Programme de législature ?
- Le projet risque-t-il d'engendrer des coûts pérennes (engagement de personnel, charges d'exploitation, amortissements, intérêts) ? Sont-ils prévus au budget fonctionnement ?
- S'il s'agit d'un projet de tiers soutenu par la Ville, celui-ci s'insère-t-il dans une politique publique ? Serait-il réalisé sans ce soutien public ?
- Le projet induit-il une hausse des recettes fiscales ?
- Le projet induit-il des économies grâce à des gains de productivité ?
- Le projet encourage/inclue-t-il des collaborations avec des partenaires privés ou d'autres communes ?
- Quels sont les risques de report ou à la non réalisation du projet ?

5. Conformité et adéquation aux besoins

- Le projet est-il en adéquation avec la demande et avec le programme et les objectifs de politique publique dans lesquels il s'insère ?

3. Lecture selon la dimension environnementale

1. Diversité biologique et espace naturel

- Le projet favorise-t-il les habitats des espèces animales et végétales, en particulier ceux des espèces rares ?
- Le projet favorise-t-il la préservation de la biodiversité ?

2. Energie et climat

- Le projet permet-il de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux et/ou privés ?
- Le projet favorise-t-il un usage rationnel de l'énergie dans les entreprises (production, bâtiments, transports) ?
- Le projet minimise-t-il la consommation d'énergie grise ?
- Le projet encourage-t-il la production d'énergie renouvelable, en particulier au niveau local ?
- Le projet favorise-t-il une réduction des émissions de CO2 ?

3. Mobilité et territoire

- Le projet favorise-t-il la densification de la ville et la revalorisation du centre ?
- Le projet favorise-t-il le transfert des modes de déplacement vers les transports publics et la mobilité douce ou la diminution globale des besoins en transport ?
- Le projet permet-il d'améliorer la gestion du trafic au centre-ville ?
- Le projet favorise-t-il les véhicules à faible consommation ou faibles émissions ?

4. Consommation de matériaux et recyclage

- Le projet contribue-t-il à diminuer la production des déchets et/ou à augmenter le taux de recyclage des déchets organiques et non organiques ?
- Le projet contribue-t-il à augmenter le taux de recyclage des déchets ?
- Une attention a-t-elle été portée aux matériaux utilisés (quantité, matériaux locaux, renouvelables ou recyclés) ?

5. Gestion et qualité du sol et des eaux

- Le projet contribue-t-il à une utilisation mesurée du sol et/ou à la protection de la qualité du sol ?
- Le projet contribue-t-il à une utilisation efficace des eaux superficielles et souterraines ?
- Le projet contribue-t-il à la protection des eaux ou, au contraire, altère-t-il leur disponibilité et leur qualité (apport de micropolluants, de substances nutritives, modification de l'écoulement des eaux, imperméabilisation du sol) ?

6. Qualité de l'air et bruit

- Le projet contribue-t-il à la diminution des émissions de gaz ou poussières nocifs pour la santé et l'environnement (oxydes d'azote NOx, dioxyde de soufre SO2, poussières fines PM10, ozone O3) ?
- Le projet contribue-t-il à diminuer la pollution sonore, électromagnétique, lumineuse, olfactive ?

4. Lecture selon la dimension sociale

1. Santé et prévention

- Le projet favorise-t-il la prévention des accidents ménagers et/ou professionnels ?
- Le projet participe-t-il à la promotion des activités sportives ?
- Le projet permet-il d'améliorer l'offre médico-sociale à l'attention des personnes âgées ?

2. Activités sportives, culturelles et de loisirs

- Le projet permet-il d'améliorer l'offre culturelle, sportive ou de loisirs ?
- Le projet favorise-t-il l'accès de tous à cette offre ?

3. Cohésion sociale

- Le projet permet-il de lutter contre la pauvreté ?
- Le projet favorise-t-il l'insertion et la réinsertion dans le monde du travail, l'intégration dans la société des étrangers, des personnes marginalisées, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées ?
- Le projet permet-il de renforcer la mixité sociale ?

4. Cadre de vie et espace public

- Le projet participe-t-il à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public, ainsi qu'une appropriation de l'espace par les habitants ?
- Le projet permet-il de revaloriser des paysages culturels ou naturels, ou de protéger le patrimoine ?
- Le projet contribue-t-il à créer des espaces de détente de proximité et/ou à stimuler la vitalité culturelle et sociale du centre-ville et des quartiers ?

5. Droits et sécurité

- Le projet œuvre-t-il en faveur de l'égalité des chances, de l'égalité entre hommes et femmes ?
- Le projet permet-il de renforcer le sentiment de sécurité des habitants ?
- Le projet permet-il de renforcer la sécurité routière ?

6. Gouvernance, vie politique et associative

- Le projet bénéficie-t-il d'un degré d'acceptation élevé ?
- Le projet permet-il de renforcer une participation adéquate des acteurs dans les décisions ?
- Le projet favorise-t-il l'implication dans la vie politique et associative ?
- Le projet participe-t-il à la sensibilisation des habitants à des comportements plus orientés vers un développement durable ?
- Le projet favorise-t-il des structures d'organisation efficaces, en particulier à l'intérieur de l'administration communale ?

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 juillet 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Is

D. Rossellat

La Secrétaire :

Is

R. Leiggener